

Conformément à l'arrêté du 09 novembre 2017 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la direction de l'information légale et administrative, paru au Journal officiel du 10 novembre 2017.

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (BALO)

TYPE D'ANNONCES	LIGNES (72 caractères)	TARIFS (en euros)
Toutes publications en application des textes législatifs ou réglementaires	1	4
Forfaits images :		
. Formule mathématique		55
. Logo de société		55
. Histogramme ou camembert		55
. Organigramme		55

Tarif non assujetti à la TVA

Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15 - Internet : www.journal-officiel.gouv.fr